



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ amiens@unsa-education.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 28 AVRIL 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Ce comité technique relatif au premier degré se tient évidemment dans un contexte des plus particuliers. Nous ne nous étendrons pas sur les nombreux problèmes que pose la réouverture des écoles et des établissements voulue par le Président de la République au 11 mai mais déclarons simplement que l'UNSA Education refuse une reprise précipitée. Depuis maintenant 2 semaines, nous exigeons de connaître le protocole sanitaire prévu pour sécuriser les personnels, les élèves et par extension les familles de ces derniers. Après s'être publiquement exprimé contre un retour en classe avant septembre, le conseil scientifique a livré ses recommandations. Nous ne les détaillerons pas ici mais l'analyse est limpide. Quand on conjugue toutes ces conditions sanitaires aux contraintes de santé ou d'organisation familiale des personnels eux-mêmes, mais aussi des familles, cette reprise apparaît impossible à mettre en œuvre pour le 11 mai et, repoussée au-delà, elle ne peut être que très partielle et restera très fragile. Reçue demain par Madame la Rectrice lors d'un groupe de travail consacré au déconfinement, notre fédération pourra y détailler l'ensemble des problématiques posées.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui afin d'examiner les mesures de carte scolaire que vous, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, proposez dans notre département à la rentrée prochaine. Le lundi 6 avril, nous apprenions que d'une situation de retrait de 13 emplois de professeurs des écoles à la rentrée prochaine, notre département recevrait finalement une dotation positive de 13 emplois. Cette évolution était consécutive à l'annonce faite par le Ministre dans les médias le 27 mars dernier. En réponse à la pression exercée par les sénateurs, celui-ci a en effet décidé qu'aucune fermeture de classes ne pourrait avoir lieu dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire.

La première observation que nous pouvons faire à ce sujet est que le second degré n'est absolument pas concerné par une quelconque mesure équivalente. La seconde observation relève de votre compétence, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à garantir un service public d'éducation de qualité à l'ensemble de la population après consultation des instances départementales qui examinent la « carte scolaire ». Or, dans le contexte de la crise sanitaire, la déclaration du ministre de l'Éducation le 27 mars dernier témoigne, une fois encore hélas, que les préoccupations politiques ont plus de poids que les préoccupations pédagogiques puisque cette compétence vous a été, ainsi qu'à nous-mêmes représentants des personnels, largement déniée.

L'examen de votre projet de carte scolaire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, révèle que, malgré l'absence mathématique de 26 fermetures de classes par rapport à votre projet initial, la dotation exceptionnelle ne suffit ni à empêcher des fermetures de classes dans des écoles dont la moyenne par classe avant fermeture est de 24 élèves, soit le maximum préconisé par le Ministre pour de nombreux niveaux, ni à permettre les ouvertures nécessaires. Sans une quelconque évaluation, vous prévoyez également de supprimer le dernier dispositif « Plus de maîtres que de classes » du département ainsi que la transformation ou la fermeture de 3 postes dédiés à la « Scolarisation des enfants de moins de trois ans ». Ce faisant, vous participez pleinement, auprès des collectivités et des parents d'élèves, à jeter le discrédit sur une Education Nationale incapable de mener une politique éducative durable dont nos élèves auraient pourtant bien besoin. C'est à dessein que nous ne mentionnons pas les personnels tant le Ministre actuel ne dispose déjà plus de crédit auprès d'eux depuis bien longtemps.

L'UNSA Education, comme chaque année, reviendra au cours de cette réunion sur toutes les situations qui méritent d'être réexaminées, ou simplement examinées parce que n'apparaissant pas sur le projet qui nous a été communiqué.

Maxime PARUCH, Laurence PLOUVIEZ,
Fabien CAHARD, David REBIÈRE